



RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION



Site spontané de Farakoba

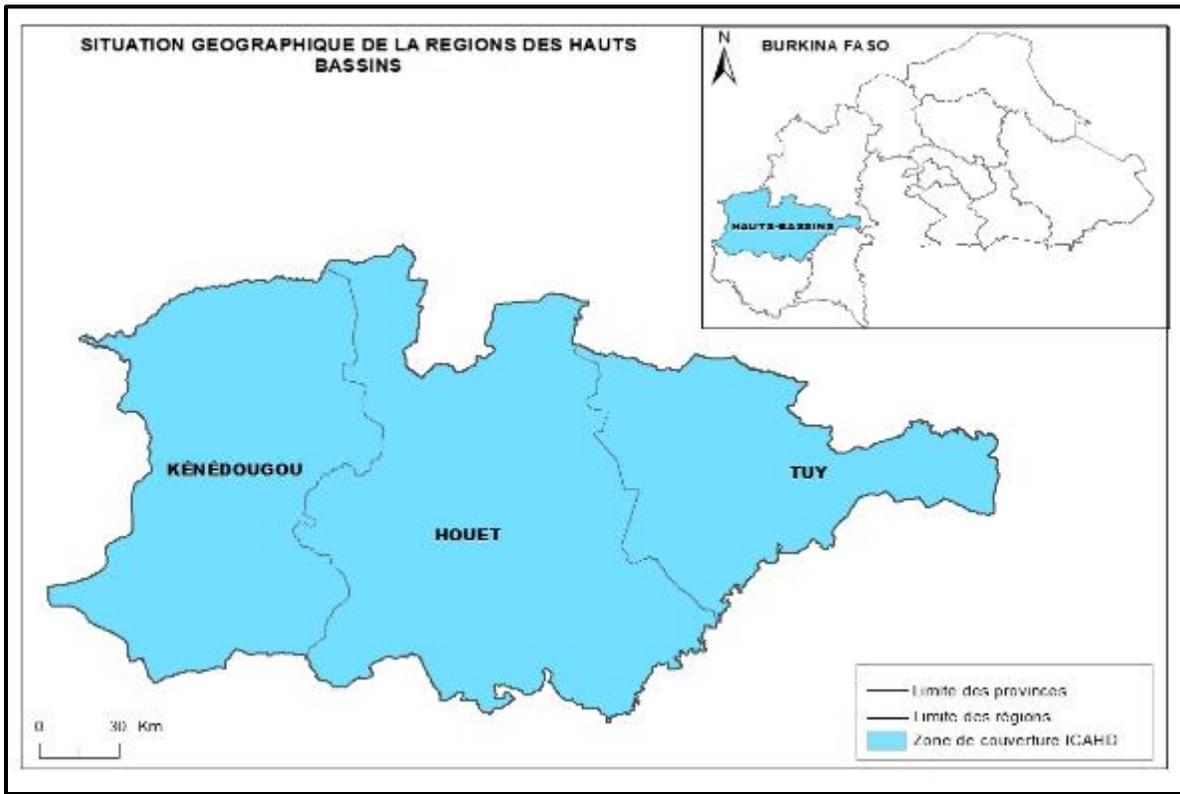
HAUTS-BASSINS

Mars 2021

SOMMAIRE

- I. Contexte/points saillants**
- II. Zones de couverture**
- III. Caractéristiques des mouvements de population**
- IV. Problème de protection**
- V. Protection de l'enfance**
- VI. Problèmes spécifiques de protection personnes ayant des besoins (PBS)**
- VII. Etat de droit**
- VIII. Protection basée sur la communauté - comités de protection**
- IX. Situation de LTB dans la zone de déplacement et de retour**
- X. Solutions durables**
- XI. Système de partage d'information et coordination**
- XII. Recommandations générales**

I- CONTEXTE/POINTS SAILLANTS



Au cours de ce mois de mars 2021, la situation sécuritaire dans la région des Hauts Bassins est relativement calme. Les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) mènent quotidiennement leur mission régalienne de de sécurisation des populations et des biens dans cette région. Aucun incident majeur n'a été signalé au cours de cette période rapportée par les moniteurs de protection

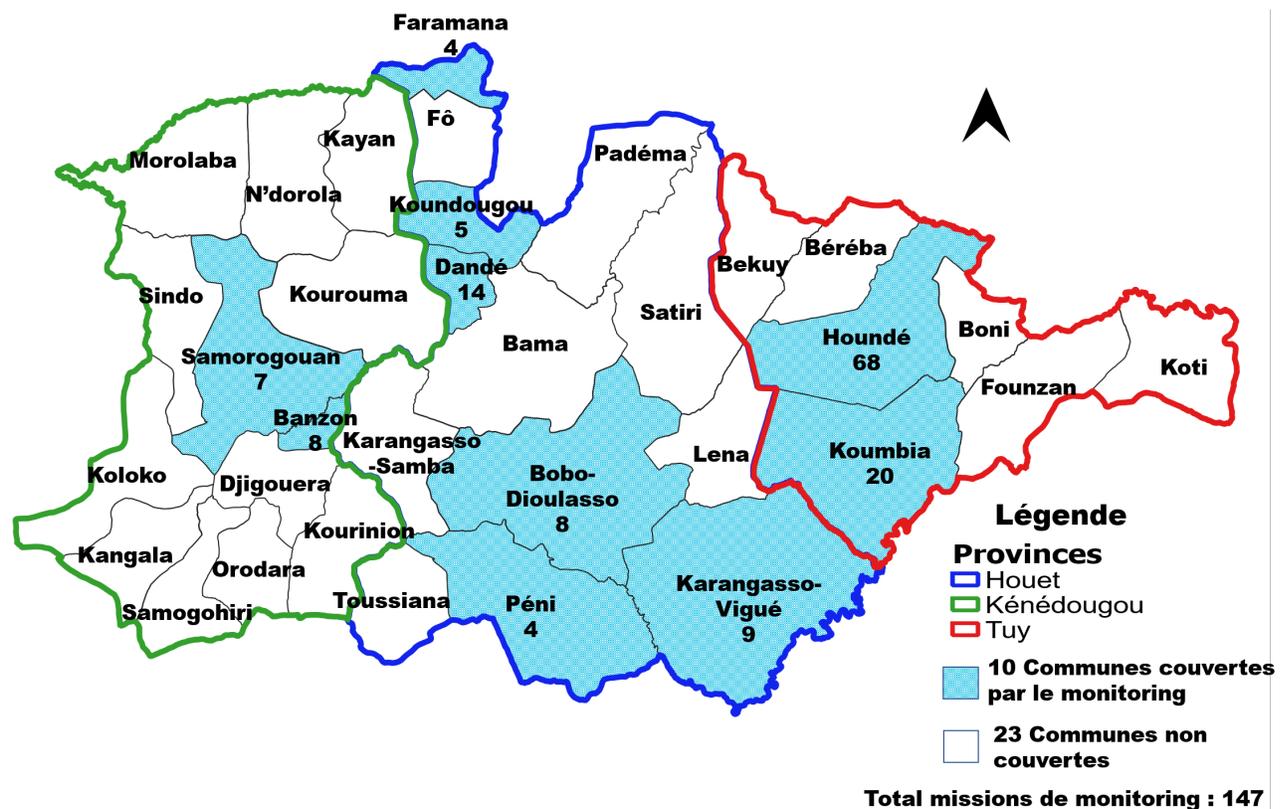
Au plan sanitaire relatif à la pandémie de la COVID-19, la région des Hauts-Bassins enregistre à la date du 17 mars 2021, un cumul de 2487 cas, 49 décès et 102 cas actifs comparativement à un cumul de 2333 cas, 49 décès et 160 cas actifs à la date du 25 février 2021.

II- ZONES COUVERTES DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT

Durant ce mois de mars 2021, cent quarante-sept (147) sorties de monitoring ont été réalisées par les moniteurs de protection dans dix (10) communes de la région des Hauts-Bassins.

Pendant cette période, les moniteurs de protection ont mené dans ces communes, des activités, notamment l'enregistrement des incidents de protection et l'identification des personnes à besoins spécifiques ; des visites à domicile (VAD) aux cas individuels de protection et aux PBS ; l'élaboration de notes au dossier ; des sensibilisations sur plusieurs thématiques de protection allant des situations de protection à la prévention contre la pandémie de la COVID-19 ; des interviews/entretiens avec des informateurs clés ; des visites aux autorités administratives, coutumières et religieuses pour le renforcement de la cohésion sociale et de la collaboration avec ICAHD International etc.

Nonobstant, certaines difficultés liées à la mobilité de certains informateurs clés et points focaux, l'état des routes dans des localités, ces activités ont été menées avec l'accompagnement des structures communautaires et des services étatiques.



Les localités couvertes sont entre autres : (voir tableau ci-dessous)

Tableau N°1 : les localités couvertes par commune dans les Hauts-Bassins

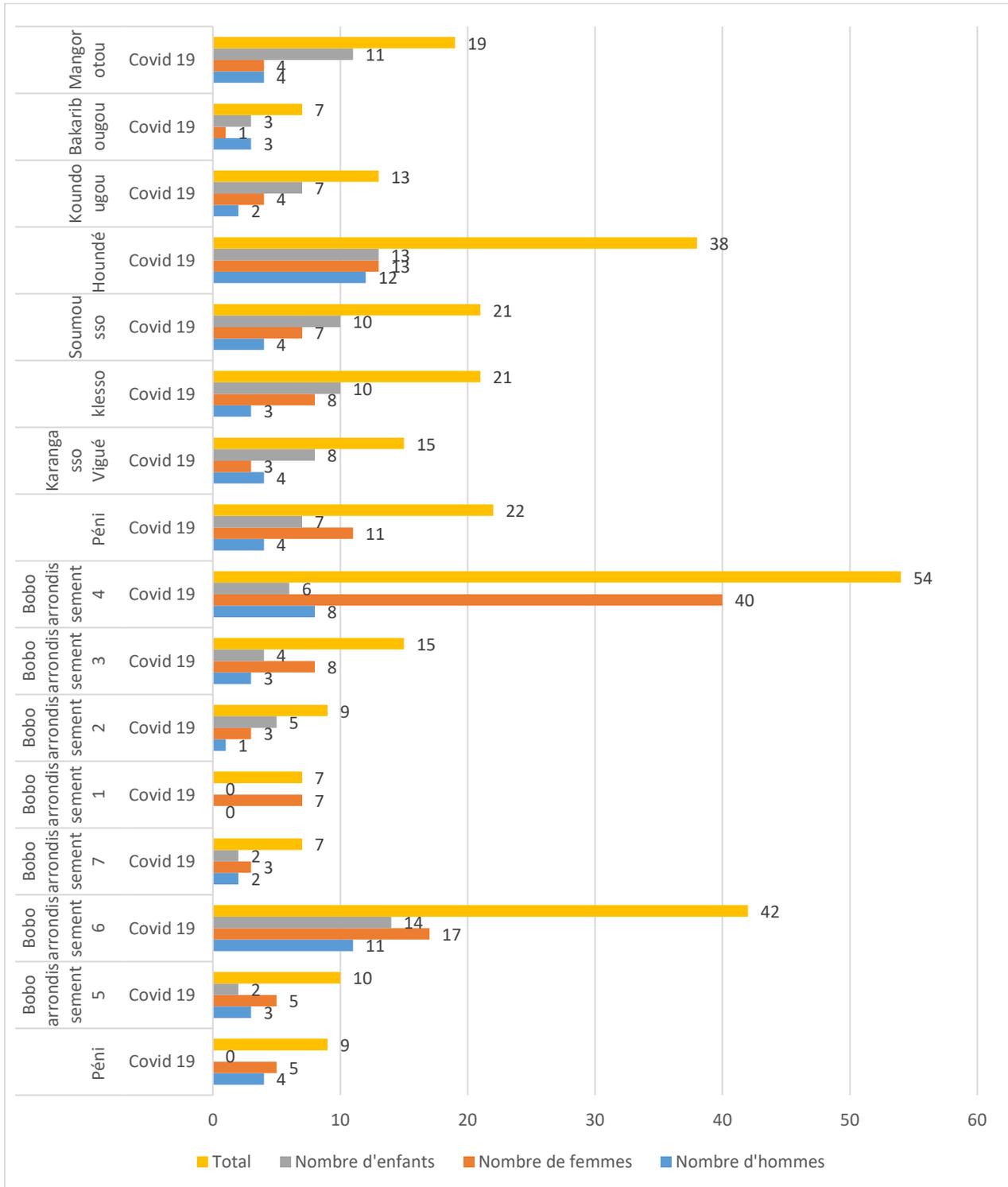
Province	Commune	Localité	Nombre de missions de monitoring
Houet	Bobo-Dioulasso	Arrondissement 1	1
		Arrondissement 2	1
		Arrondissement 3	1
		Arrondissement 4	1
		Arrondissement 5	1
		Arrondissement 6	2
		Arrondissement 7	1
	Dandé	Bakaribougou	2
		Dandé	4
		Mangorotou	8
	Faramana	Bambé	1
		Faramana	3
	Karangasso – Vigué	Karangasso-Vigué	2
		Klesso	3
		Piere	1
		Soumousso	3
	Koundougou	Koundougou	5
	Péni	Noumoudara	1
		Péni	3
	Kéné Dougou	Banzon	Banzon
Samorogouan		Banakôrô	4
		Samorogouan	3
Tuy	Houndé	Laho	5
		Secteur 2	8
		Secteur 3	14
		Secteur 4	35
		Secteur 5	6
	Koumbia	Djui	3
		Dougoumato 1	2
		Rabounoulaye	15
Total général			147

▪ **COVID-19 : ACTIVITES ET IMPACT**

Au cours de la période de mars 2021, dans le cadre de la sensibilisation, les mesures préventives à la crise sanitaire à coronavirus (COVID-19) qui se poursuivent, trois cent neuf (309) personnes (68 hommes, 139 femmes et 102 enfants) ont été touchées dans les

différentes localités des Hauts-Bassins à travers seize (16) sensibilisations menées sur le thème de la pandémie de la COVID-19. Notamment la distanciation sociale et le respect des gestes barrières.

Graphique N°1 : populations sensibilisées dans les Hauts-Bassins sur la COVID-19





III- CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION

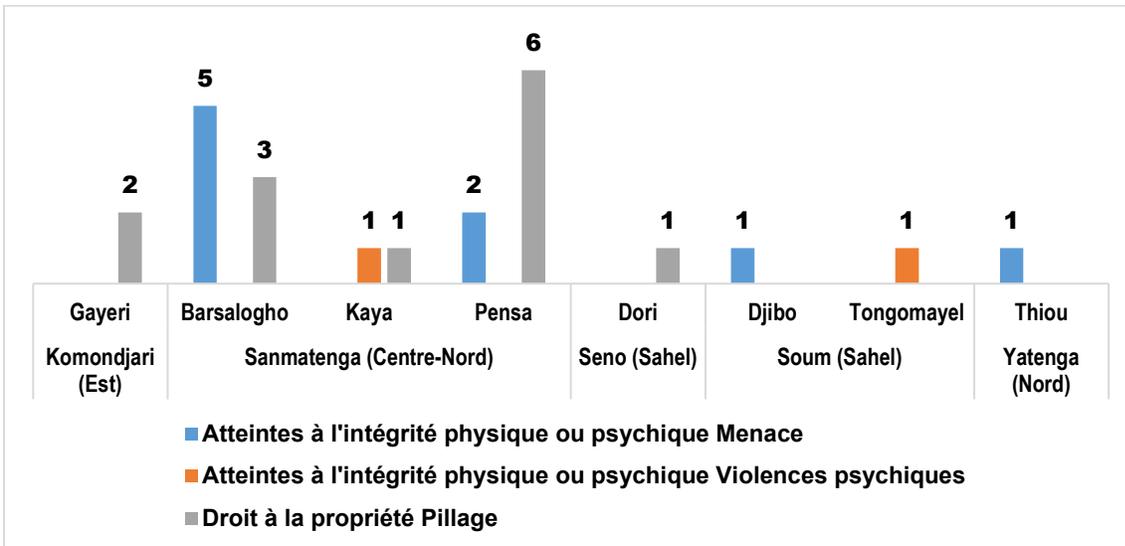
Au cours de cette période rapportée, il a été enregistré des mouvements de populations respectivement dans les communes de Bobo-Dioulasso et de Dandé dans la province du Houet. Dans les communes de Bobo-Dioulasso, on note le départ de deux familles du secteur 11 dans l'arrondissement n°2 dont un ménage de quatre personnes, composées du chef de famille de 68 ans, son épouse et ses deux petits-enfants à Barsalogo/Province du Sanmatenga, leur localité d'origine. En effet depuis le mois de décembre la maman de la femme est malade et elle a dû repartir pour s'occuper d'elle. Mais son état semble ne pas s'améliorer. Le chef de ménage décide de rentrer avec le reste de la famille auprès de la femme qui doit rester s'occuper de sa maman. Et un ménage de quatre personnes composées du chef de famille de 27 ans, son épouse de 22 ans et leurs deux enfants retournés à Kaya. Ils sont partis en fin février 2021 ; tandis qu'à Dandé, il a été enregistré l'arrivée d'un ménage de quatre personnes dont une femme et ses trois enfants venus de Raogo (Pensa/Province du Sanmatenga) le 28 février 2021 et le départ d'un ménage composé du chef de ménage, ses deux femmes, ses quatre enfants et son frère, originaire de Barsalogo qui a quitté Dandé en début du mois mars pour les sites d'orpaillages dans la localité de Gaoua/province du Poni.

IV- PROBLÈME DE PROTECTION

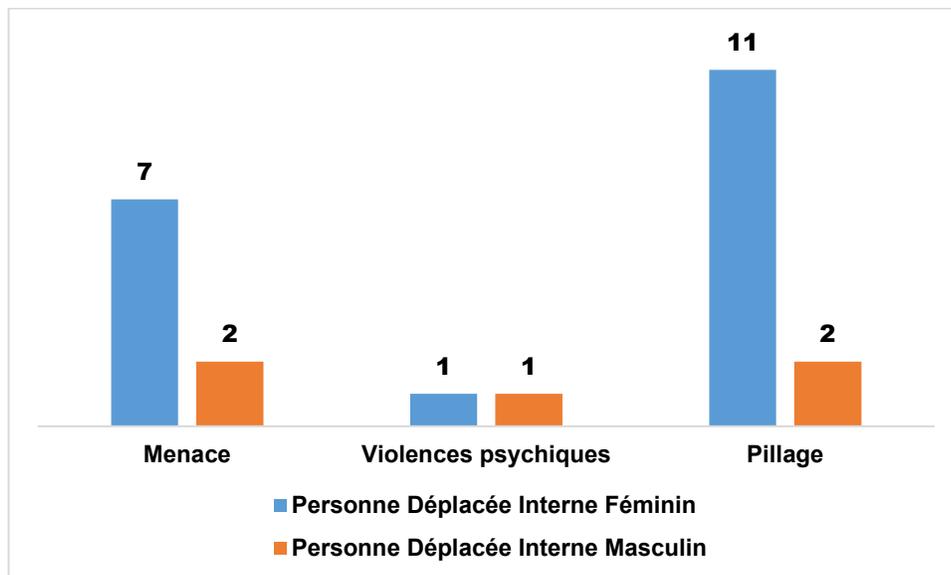
I. INCIDENTS SECURITAIRE – INCIDENT DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE

Au cours du mois de mars, la situation sécuritaire au niveau des Hauts Bassins est restée calme. Aucun cas d'attaque n'a été signalé. Il faut noter que les activités de monitoring ont permis d'identifier et documenter 24 cas de violations des droits tous commis dans les localités d'origines et répartis comme suit : onze (11) cas d'atteintes à l'intégrité physique ou psychique et treize (13) cas de droit à la propriété.

Graphique N°2 : répartition des cas d'incidence par localité d'origine



Graphique N°3 : cas d'incidents de protection par sexe des différents types d'incidents enregistrés dans les Hauts-Bassins



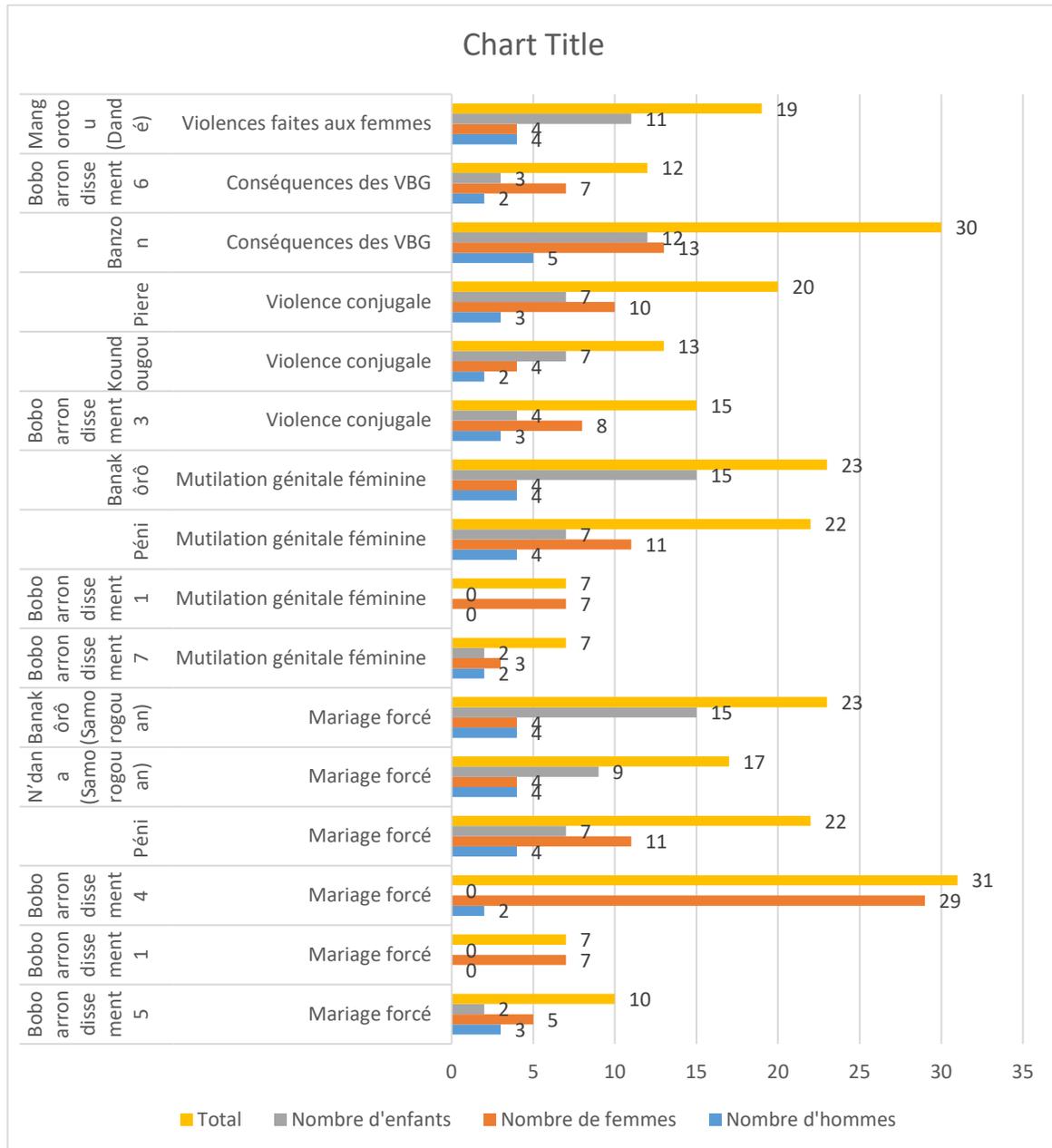
Les femmes représentent 79,16% des cas d'incidents enregistrés ce mois de mars. Tout comme mentionné dans les rapports précédents, les femmes sont les plus exposées aux risques de violation des droits contre 20,84% pour les hommes.

V- SGBV

Dans le cadre des activités de prévention aux fins de la réduction des cas de VBG, l'équipe d'ICAHD (Moniteurs, TAC, CP)..... ont intensifiée les séances de sensibilisation à travers

les approches communautaires et les sensibilisations de proximité en expliquant à la population les conséquences des VBG et les services disponibles pour la prise en charge. Au total seize séances de sensibilisation ont été réalisées et ont touchées 278 personnes dont 46 hommes, 131 femmes et 101 enfants.

Graphique N°4 : Les Thèmes abordés lors des sensibilisations dans les Hauts-Bassins sur les violences basées sur le genre.



Au cours du mois, l'accent a été mis sur les activités de sensibilisation de la population hôte et PDI sur les conséquences des violences basées sur le genre à travers les thèmes de sensibilisation cités plus haut. Toutes ces activités de sensibilisation qui ont été réalisées avec l'accompagnement des comités de protection et des technicien(ne)s d'Appui communautaires visent à imprégner davantage les populations sur les conséquences des SGBV : Aussi, par ces sensibilisations devraient-elles être en mesure de dénoncer des cas de SGBV et participer ainsi de façon concrète à sa réduction et à l'abandon de ces violences

V- PROTECTION DE L'ENFANCE

La protection de l'enfant reste problématique au sein de différentes communautés. En effet, au cours des activités de monitoring de protection nous avons enregistré cent quatre-vingt-un (**181**) enfants tous des PDI, sans extrait de naissance dans les localités de Houndé, Faramana, Dandé, Kourouma et de Samorogouan répartis comme suit :

- Houndé : 55 enfants (26 filles et 29 garçons) dont les extraits ont été égarés dans les localités d'origines ; 4 enfants (1 fille et 3 garçons) n'ayant pas été déclarés à la naissance ; 19 enfants (9 filles et 10 garçons) ont été déscolarisés à cause du déplacement et par manque de ressources financières au niveau des parents ; et 7 enfants (1 fille et 6 garçons) sont dans un foyer coranique parce que les parents n'ont pas les moyens d'assurer les frais de scolarité et des fournitures scolaires de l'école classique.
Il a été également enregistré dans cette même localité d'accueil 22 enfants (13 filles et 9 garçons) qui ont pu être rescolarisés par leurs parents.
- Samorogouan : 15 enfants (7 filles et 8 garçons) non scolarisés et sans extrait d'acte de naissance (égaré lors du déplacement).
- Faramana : 18 enfants (10 filles et 8 garçons) dont les extraits sont égarés et qui ne sont pas scolarisés.

Toujours dans cette localité, une fille de 8 ans originaire de Péla (Ouahigouya) a été victime de maltraitance. En effet la petite fille a subi des sévices corporels et des privations de nourriture de la part de sa tante paternelle et de façon répétée. Le cas a été référé au service départemental de l'action humanitaire et dans la résolution a saisi la gendarmerie.

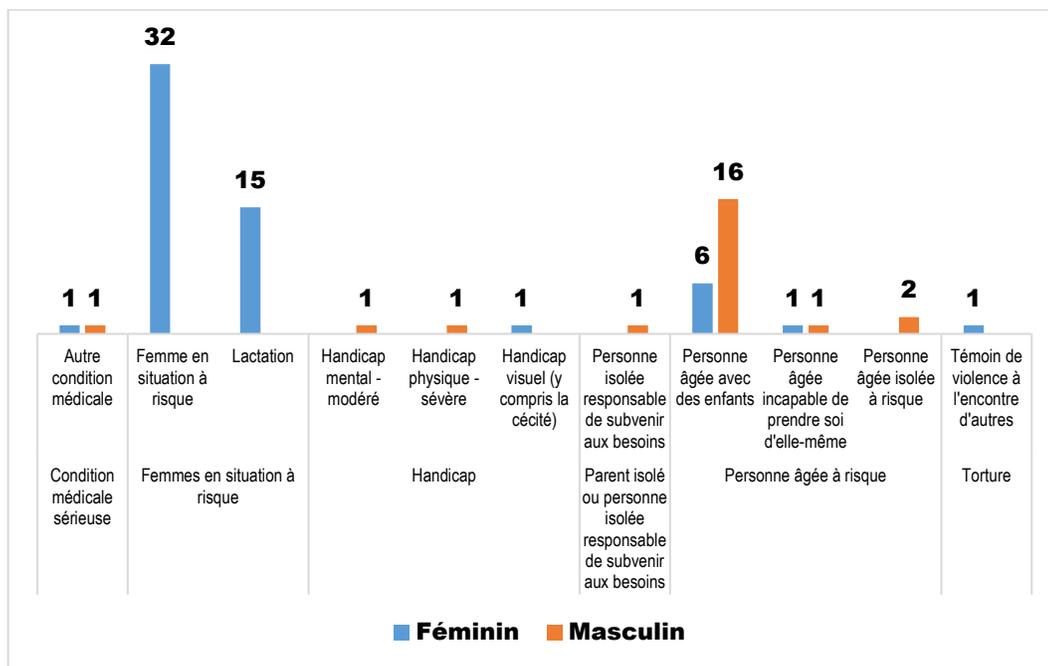
- Dandé : 2 enfants non déclarés à la naissance (fille et un garçon) ; 24 enfants (9 filles et 15 garçons) déclarés à la naissance mais sans extrait d'acte de naissance et non scolarisés.
- Kourouma : 13 enfants (2 filles et 11 garçons) déclarés mais les extraits de naissance sont perdus et ils ne sont pas scolarisés.

- A Soumouso nous avons enregistré deux garçons PDI de 14 ans et 17 ans travaillant dans les sites d'orpillage afin d'apporter un peu d'argent pour la famille.

La problématique de la non déclaration des naissances est devenue une préoccupation majeure. Malgré les nombreux efforts fournis par l'état, Les enfants restent les premières victimes de la non déclaration. L'ignorance des parents, le manque d'information, la perte des documents pendant le déplacement et, l'éloignement des services d'état civil pourrait être également un frein à l'accès à la documentation.

VI- PROBLEMES SPECIFIQUES DE PROTECTION ET PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)

Graphique N°5: répartition des PBS selon les typologies de vulnérabilité



Quatre-vingt (**80**) personnes à besoin spécifique ont été enregistrées ce mois et des notes au dossier ont été élaborées. Les risques de protection sont énormes pour les femmes et les personnes âgées, ils souhaitent que leurs conditions de vie soient améliorées. Selon les types de vulnérabilité, les moniteurs ont enregistré pour ce mois :

- Deux (2) cas de condition médicale sérieuse ;
- Quarante-sept (47) cas de femmes en situation à risque ;
- Trois (3) cas d'handicap ;
- Un (01) cas de personne isolée devant de subvenir lui 'même à ces besoins ;



- Vingt-six (26) cas de personne âgée à risque
- Et un (01) cas de torture

VII- ETAT DE DROIT

Les personnes déplacées internes et les populations hôtes détentrices de pièces d'état civil et d'identification n'éprouvent aucune difficulté de circulation. Les forces de défense et de sécurité à savoir la police et la gendarmerie assurent leur mission régaliennne dans les différentes localités. Dans la commune de Dandé le moniteur de protection a enregistré 5 personnes adultes dont deux (02) femmes et trois (03) hommes sans CNIB et qui n'ont d'ailleurs pas d'acte de naissance pour pouvoir établir cette pièce d'identification. Dans cette région des Hauts Bassins, les structures étatiques sont présentes, fonctionnelles et accessibles aux populations, toute chose qui garantit l'état de droit.

VIII- PROTECTION BASEE SUR LA COMMUNAUTE - COMITES DE PROTECTION

Les activités de monitoring ayant mis en relief plusieurs cas et incidents de protection, sous la supervision des moniteurs avec l'accompagnement des comités de protection et des techniciens d'appui communautaire ont conduit à la réalisation des activités de sensibilisation. Ces membres des comités de protection et les différents techniciens d'appui communautaire accompagnent les moniteurs et les structures étatiques (administration, action humanitaire, santé et éducation) sur le terrain. Ils jouent pleinement leur rôle de relais et de mobilisateurs dans la mise en œuvre des activités.

Par ailleurs, trois (03) séances de sensibilisation ont été effectuées dans les zones de couverture par les Techniciens d'appui communautaire qui sont les éléments clés dans la mise en œuvre de ces activités. Cent soixante-cinq (165) personnes ont assisté à ces séances soit vingt-huit (28) hommes, cinquante-huit (58) femmes et soixante-dix-neuf (79) enfants. Les thèmes abordés ont porté sur le mariage forcé et la protection de l'enfant.

IX- SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

Les PDI rencontrées ont des difficultés d'accès à la terre pour l'agriculture ou la maraichère culture dans les différentes zones couvertes. C'était pendant la saison des pluies que des PDI avaient l'opportunité de mener des activités dans les champs des populations hôtes. Actuellement, surtout les femmes s'adonnent à la cueillette des noix d'acajou au profit de propriétaires de plantation. D'autres personnes déplacées internes sont sur les sites

aurifères, qui pour le petit commerce, qui pour le concassage. Cela, dans le but d'avoir de ressources financières pour subvenir à certaines dépenses de la famille.

En termes d'habitation, les PDI qui résident dans les chefs-lieux de communes comme Bobo, Karangasso Vigué, Houndé, Koumbia et Banzon sont en location dans des maisons dont le loyer coûte entre 3000 à 10000 francs. Quarante (40) ménages à Soumousso/commune de Karangasso Vigué qui n'arrivent plus à payer leur loyer (dix-sept ménages dont le loyer fait 4000 FCFA/ménage avec 3 mois d'arriéré et vingt-trois ménages dont le loyer fait de 6000 FCFA/ménage avec 2 mois d'arriéré).

Dans la commune de Banzon, nous avons 21 ménages PDI sur le site spontané de Sinfra qui ont exprimé le manque d'abris d'urgence et de soutien financier pour construire ou réhabiliter les abris des PDI qui sont les problèmes majeurs. Les abris des PDI de cette localité deviennent de plus en plus précaire et fragiles raisons pour laquelle des plaidoyers doivent se poursuivre à l'endroit de la coordination humanitaire et les acteurs humanitaires intervenants dans le domaine pour les actions urgentes en vue d'améliorer les conditions d'hébergements des déplacées internes.

Dans la commune de Karangasso-Vigué, le problème des terres cultivables, liée à l'insuffisance est toujours d'actualité pour certaines PDIs qui souhaite en disposer pour cultiver. Dans cette commune, nous avons 269 ménages PDI sur le site spontané de Poya, 10 ménages sur le site spontané de Piere et 10 ménages sur le site spontané de Bougouriba. Leur habitat spontané qu'ils avaient confectionné est dans un état de dégradation avancé et ils demandent de l'aide pour la réfection avant la saison hivernale qui s'annonce.



site spontané de Sinfra



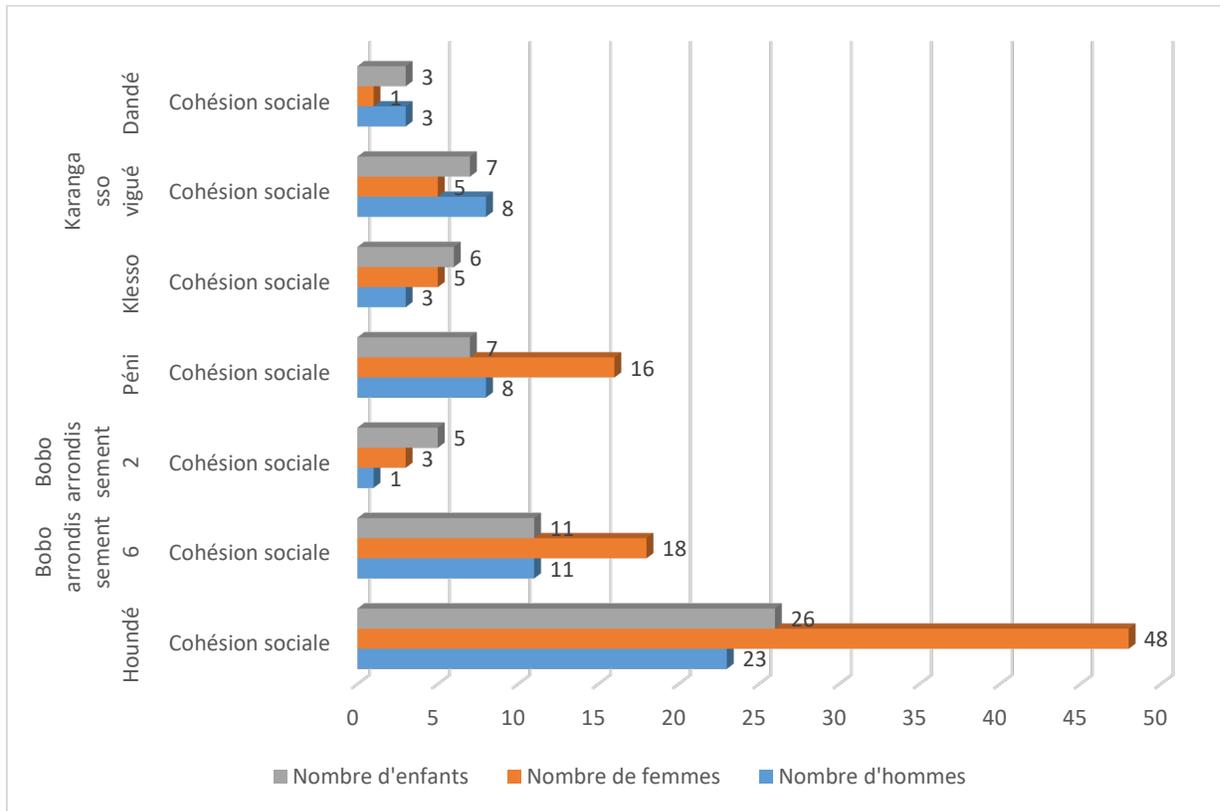
Site spontané de Poya

X- SOLUTIONS DURABLES

L'ensemble des personnes déplacées internes interrogées souhaite rester dans la localité d'accueil, au regard des conditions environnementales favorables, de l'accueil à elles réservé et de la situation sécuritaire calme même si elles éprouvent des difficultés de d'intégration liées au manque d'AGR et au non octroi de terre cultivable. Pour certaines, la cause du refus de retourner demeure « les violences et traumatismes vécus lors des conflits intercommunautaires et des attaques des groupes armés non identifiés dont ils ont été témoins ou victimes ».

Des séances de sensibilisation sur la cohésion sociale ont été mené afin de préparer la population hôte et les PDI à un vivre ensemble paisible. Ainsi onze (11) séances de sensibilisation sur la cohésion sociale ont été réalisées et ont touché deux cent dix-huit (218) personnes soit 57 hommes, 96 femmes et 65 enfants

Graphique N°6 : séances de sensibilisation menées dans les différentes localités de la région des Hauts-Bassins sur la cohésion sociale



XI- SYSTEME DE PARTAGE D'INFORMATION ET COORDINATION

Dans le cadre du monitoring de protection et de la prévention de la COVID 19 dans la région des Hauts Bassins, l'ONG ICAHD International réalise les activités en étroite collaboration avec les structures étatiques déconcentrées des directions régionales concernées dans le but de renforcer le partage d'information et pour l'atteinte de résultats probants au profit des personnes déplacées internes et populations hôtes. Cette collaboration est dynamique car les informations sont partagées dans les deux sens.

XII- RECOMMANDATIONS GENERALES

DOMAINES	RECOMMANDATIONS	ACTEURS	NIVEAU D'URGENCE
SECURITE ALIMENTAIRE	✓ Plaider pour une assistance en vivres aux PDI non encore assistées ou enregistrées au niveau des services de l'action humanitaire dans les régions des Hauts-Bassins	CONASUR, PAM	Court terme
ABRIS & AME	✓ Plaider pour une assistance en kits abris et AME aux PDI et populations hôtes vulnérables	UNHCR	Court terme

ETAT CIVIL	✓ Plaider pour un accompagnement dans l'établissement des actes de naissance et CNIB aux PDI et populations hôtes vulnérables	Acteurs de protection	Court terme
-------------------	---	-----------------------	-------------